

**Rapport - Conseil du 23/09/2019**

Objet : Proposition de motion co-signée par M. OURIAGHLI, Mme HOESSEN, Mme NAGY, Conseillers communaux, et Mme PERSOONS, pour les groupes PS, ECOLO-GROEN, DéFI et Change.Brussels.

Proposition de motion visant à déclarer la Ville de Bruxelles en état d'urgence climatique.

Considérant la tenue d'un sommet de l'ONU crucial sur le Climat qui commence à New-York ce 23 septembre 2019 ;

Considérant les avertissements répétés et constants du GIEC (entre autre, dans ses récents rapports d'octobre 2018 et août 2019) ainsi que de l'ensemble de la communauté scientifique qui estiment plus qu'alarmante la situation due au dérèglement climatique global ;

Considérant les Accords de Paris et l'engagement des Etats membres de l'ONU, dont la Belgique, à prendre les mesures nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C ;

Considérant le rôle essentiel que les entités locales ont à jouer dans la lutte contre le dérèglement climatique étant donné l'impact concret et immédiat de leurs politiques sur les territoires qu'elles gèrent ;

Considérant que la Ville de Bruxelles est signataire et partie prenante de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, s'engageant par-là à réduire de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ;

Considérant les choix déjà opérés par la Ville de Bruxelles en se dotant d'un Plan Climat dès mai 2018 ;

Considérant l'important impact du dérèglement climatique sur le territoire de la Ville de Bruxelles comme, entre autres, la multiplication des vagues de chaleurs, des pics de pollution et l'augmentation prévisible de l'intensité des pluies et donc des inondations ;

Considérant que les populations les plus impactées par les dérèglements climatiques, à Bruxelles et ailleurs sur la planète, sont les personnes les plus précarisées ;

Considérant la vingtaine de « marches pour le Climat » qui ont eu lieu depuis décembre 2018 sur le territoire de la Ville de Bruxelles et l'importante mobilisation citoyenne pour réclamer des actes forts des pouvoirs publics pour une transition écologique et solidaire immédiate ;

Considérant le rôle d'exemplarité de la Ville de Bruxelles en tant que capitale de la Belgique, de l'Union européenne, de la Communauté flamande, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et hôte de nombreuses institutions internationales ;

Le Conseil communal décide :

1. de déclarer la Ville de Bruxelles en état d'urgence climatique ;
2. de se fixer comme objectif, tout comme la Région de Bruxelles-Capitale, d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, tout en confirmant son engagement à diminuer de 40% la production de gaz à effet de serre de la Ville de Bruxelles d'ici 2030 (par rapport à 1990) ;
3. de fortifier les ambitions du Plan Climat dans la mise en œuvre de l'objectif de réduction drastique des émissions polluantes de la Ville de Bruxelles à travers plusieurs mesures fortes, comme par exemple :
 - o sa fusion avec l'Agenda 21 pour garantir une transversalité dans tous les départements de l'administration ;



- o l'association d'un panel citoyen et scientifique à son évaluation régulière ;
 - o sa promotion auprès des structures qui dépendent de la Ville de Bruxelles, ainsi qu'au secteur privé, associatif, et aux Bruxellois ;
4. de rappeler - dans la continuité de l'accord de majorité 2018-2024 - l'importance de la vision transversale de la lutte contre le dérèglement climatique et de mettre la priorité sur les politiques propres à sa mise en œuvre, telles que par exemple :
- o la mise en œuvre du plan d'investissement Climat dans le secteur du logement social ;
 - o l'adoption du plan de circulation et de mobilité consacrant le principe STOP (Stappen, Trappen, Openbaar vervoer, Personenwagens) visant à apaiser la ville ;
 - o l'adoption du « plan canopée » visant à renforcer la présence de la nature en ville afin de lutter contre la pollution et les îlots de chaleur et de diminuer les températures lors des épisodes de canicule ;
 - o l'adoption d'un plan communal de gestion de l'eau visant à faire de Bruxelles une ville résiliente face à l'émergence des îlots de chaleur et à l'augmentation annoncée des pluies et orages, sources d'inondations ;
 - o l'adoption d'un plan zéro déchet et l'application de l'interdiction des plastiques à usage unique lors d'évènements publics ;
 - o l'intégration systématique de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics et la sélection des prestataires ;
 - o la production progressive par Les Cuisine Bruxelloises de repas préparés avec des produits locaux, équilibrés, de saison et durables, en veillant à ne pas augmenter le coût ;
 - o la transformation progressive des crèches de la Ville de Bruxelles en éco-crèches ;
 - o la suppression des véhicules diesel du parc automobile communal et la généralisation des véhicules électriques, hybrides et pour les utilitaires, au gaz naturel ;
 - o la prise en compte lors des grands chantiers de rénovation urbaine des principes régissant la conception de villes durables et de l'économie circulaire ;
 - o l'introduction de matériaux de réemploi dans les bâtiments de la Ville lors de nouvelles constructions et de rénovations, en veillant à ne pas augmenter les coûts ;
 - o la construction du nouveau centre administratif, Brucity, conforme aux dernières exigences en matière de performance énergétique des bâtiments, « zéro déchet », avec une toiture pour partie couverte de panneaux photovoltaïques, un système de refroidissement par riothermie et un éclairage LED, un potager d'entreprise en toiture et des mécanismes de récupération et d'utilisation de l'eau de pluie dans le bâtiment ;
 - o le développement de communautés d'énergie et de quartiers à énergie positive sur le territoire communal ;
 - o le renforcement de l'optimisation des toitures des bâtiments publics pour lutter contre le réchauffement climatique.

(s) Mohamed Ouriaghli, Conseiller communal, pour le groupe PS - (s) Soetkin Hoessen, Conseillère communale, pour le groupe ECOLO-GROEN - (s) Marie Nagy, Conseillère communale, pour le groupe DéFI) - (s) Ans Persoons, pour le groupe Change. Brussels

Annexes :